



AGENCE NATIONALE DE COHESION DES TERRITOIRES

CRÉATION D'UN EPIC « ROUTES DE FRANCE »

ADEME AU PAIN SEC

DES ORIENTATIONS AU DÉTRIMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Biennale des territoires, Montrouge le 18 mars 2019

ANCT : réponse aux besoins d'ingénierie des collectivités ?

L'ANCT sera créée pour (en théorie) « *répondre aux besoins d'ingénierie publique d'Etat au service des projets des collectivités locales et pour porter les projets territoriaux de l'Etat* ». L'ANCT regroupera deux services de l'Etat (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, France Numérique) et l'établissement public EPARECA (revitalisation commerciale dans les quartiers en renouvellement urbain).

Or en plusieurs années, l'ingénierie publique de l'Etat au service des collectivités locales a été laminée par les « réformes » : suppression de l'assistance technique de solidarité aux communes (ATESAT), fin de l'ingénierie publique concurrentielle, choix du « faire faire » au lieu du faire réduisant compétences et effectifs techniques, demande aux conseils départementaux d'accélérer les offres des agences départementales d'ingénierie pour les intercommunalités, mission donnée aux DDI de « nouveau conseil aux territoires (NCT) » sans contenu précis et avec réduction de moyens...

Le CEREMA, créé avec 3200 agents, est amputé chaque année d'une centaine de postes et la dotation budgétaire de l'Etat réduite. Or il lui faudrait 50 M€ supplémentaires par an et maintenir son effectif à au moins 2800 agents pour maintenir une proximité et des compétences techniques au service des territoires.

Et il faudrait encore supprimer des milliers de postes dans les services et établissements publics de l'Etat d'ici 2022 ! Alors quels moyens pour l'ANCT ?

La ministre Jacqueline Gourault ne répond pas au Sénat, ni à l'Assemblée nationale mi mars, lors de l'adoption de la loi créant l'Agence en procédure accélérée... Et renvoie au projet de loi de finances 2020.

Le projet de loi prévoit des conventions entre l'ANCT et une série d'établissements publics de l'Etat : ANRU, ADEME, ANAH, CEREMA, Caisse des Dépôts... et pleins pouvoirs aux préfets de départements, futurs délégués de l'ANCT : projets retenus/crédits accordés ou non... Ainsi :

- **Les crédits des programmes thématiques seront mutualisés et « pompés » par l'ANCT, alors « qu'en même temps » sont réduits les moyens et effectifs des politiques de la ville, de rénovation thermique des logements et bâtiments, d'expertise des ouvrages d'art dégradés, de désenclavement des territoires en difficultés, d'intégration de l'environnement, de renouvellement urbain, de Météo France (par exemple - 500 emplois d'ici 2022 !)...**
- **Les budgets des établissements seront préemptés sans décision de leur CA...**
- **L'ANCT ne disposera pas de compétences techniques d'ingénierie sur tous les thèmes qu'elle prétend traiter...**

**Le grand projet ANCT annoncé dès 2017 au service des territoires...
Coquille vide ou entourloupe ?**

CRÉATION D'UN EPIC « ROUTES DE FRANCE » ?

Un établissement public industriel et commercial « Routes de France » regrouperait les **DIR** (directions interdépartementales des routes), les **SMO** (service de maîtrise d'ouvrage) des **DREAL** et une partie de la **DGITM** (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer), afin de « *répondre aux besoins de régénération et d'entretien du réseau routier national (RRN)* ».

La commande passée en ce sens sur « l'évolution de la gestion du réseau national non concédé » vise aussi à étudier les possibilités de nouveaux transferts aux collectivités et au secteur privé. Le rapport « Roche/Rapport » a ainsi été remis aux ministres du budget et des transports, mais non diffusé. Il préconise encore plus de décentralisation, d'adossements aux sociétés concessionnaires d'autoroutes SCA et toujours plus d'externalisation y compris dans la maintenance/exploitation.

Pour nos dirigeants, l'externalisation est devenue « réflexe » avec la disparition des DDE et la diminution des effectifs ! Ces orientations sont la continuité du désengagement de l'État qui continue de se débarrasser de son réseau, en mauvais état, qu'il ne finance plus à hauteur des besoins. Les conseils départementaux sont également confrontés à de très graves difficultés.

La vérité : les coûts externes des transports routiers de marchandises ne leur sont pas imputés. Or ils dégradent nos réseaux routiers (payés par l'impôt), surfent sur les exonérations de taxes gazole et le dumping social. **Or ces coûts doivent être payés par les entreprises donneuses d'ordres.** L'abandon de l'Ecotaxe, qui devait rapporter 1,5 Md€/an, a coûté plus d'1 Md€... Puis la timide redevance poids lourds (500 M€/an), évoquée lors des Assises de la Mobilité, a été mise entre parenthèses.

Au budget 2019, les remboursements de TICPE aux entreprises de transports routiers ont été reconduits (1,7 Md€/an), ainsi que l'exonération de taxe gazole aux entreprises du BTP (950 M€/an). Et sur 34 Md€ de TICPE, 1,2 Md€ seulement sont affectés en 2019 au financement des transports (AFITF). Et pendant ce temps, les dividendes des actionnaires des SCA se cumulent chaque année...

L'ADEME AU PAIN SEC ? LES PERSONNELS DISENT NON !

Vendredi 15 mars, jour de la grève mondiale pour le climat, les salariés de l'ADEME étaient en grève à l'appel de leurs trois syndicats (CGT, CFDT, FSU). L'un des principaux opérateurs de la transition énergétique avec 900 salariés voit ses effectifs diminuer (**141 postes perdus en 7 ans, soit - 14 %**). **Son budget de fonctionnement doit encore être réduit dans les années à venir, ses effectifs également, alors que les missions qui lui sont confiées augmentent !**

C'est le moment choisi par le gouvernement pour demander à sa direction de remettre en cause la convention de travail existante pour revoir à la baisse le pacte social en vigueur à l'ADEME. Résultats recherchés : individualisation des salaires, dégradation des conditions de travail, augmentation des tâches et donc...épuisement des salariés et baisse de leur pouvoir d'achat...

Pour un pacte productif, social et écologique, au service de tous les territoires, les moyens existent. OUI, IL FAUT CHANGER DE CAP !